



COMMUNE DE COSSONAY  
 Secrétariat municipal  
 ☎ 021 863 22 00  
 📠 021 863 22 12  
[secretariat@cossonay.ch](mailto:secretariat@cossonay.ch)



COMMUNE DE LA SARRAZ  
 Secrétariat municipal  
 ☎ 021 866 02 20  
[commune@lasarraz.ch](mailto:commune@lasarraz.ch)

## COURS DE FRANÇAIS – BULLETIN D’INSCRIPTION

Jours de cours :      les lundis, niveau B1, 18h30  
                               les mardis, niveau A1, 18h30  
                               les mercredis, niveau A2, 18h30  
                               les jeudis, niveau A0, 18h30

}

**Le niveau est déterminé par un test oral et écrit, organisé par l’enseignante**

Lieu :                    Salle du Conseil communal, Maison de Ville, Place du Temple 9, Cossonay.

Durée :                toute l’année, sauf vacances scolaires. Possibilité de commencer le cours à tout moment de l’année.

Fréquence :        1 jour par semaine, 2 périodes de 60 minutes.

Prix :                 CHF 280.- (+ 20.- de frais d’inscription), pour 1 année, soit 76 heures de cours.

Renseignements complémentaires :    021.863.22.00 / [secretariat@cossonay.ch](mailto:secretariat@cossonay.ch)

Participants :    min. 4 personnes – max. 12 personnes

INSCRIPTION                     REINSCRIPTION

TITRE DE SEJOUR : .....

MADAME                     MONSIEUR

NOM : .....                    PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....                    NATIONALITE : .....

ADRESSE : .....                    NPA/LIEU : .....

TELEPHONE : .....                    EMAIL : .....

HALTE-GARDERIE (5 CHF/personne/cours pour une fratrie) :    OUI     NON

NOM / PRENOM / DATE DE NAISSANCE DES ENFANTS :  
 .....  
 .....

Je confirme avoir lu les conditions de participation aux cours de français organisés par les Communes de Cossonay et La Sarraz et le règlement relatif à la halte-garderie (au verso de ce document).

Lieu et date : .....                    Signature : .....

Conditions de participation aux cours de français organisés  
par les Communes de Cossonay et La Sarraz

1. La personne inscrite s'engage pour une année de cours. Il est possible d'intégrer la formation chaque semaine. Aucun cours n'a lieu durant les vacances scolaires vaudoises.
2. Le participant est prié de s'excuser en cas d'absence en contactant la personne responsable.
3. La formation est payée dans son intégralité dans un délai de 20 jours depuis le premier cours suivi par le participant. Il est possible de s'adresser auprès de la Bourse communale de Cossonay (021.863.22.00) pour toute question relative aux modalités de paiement. Les requêtes sont traitées au cas par cas.
4. La formation coûte CHF 280.- par année + CHF 20.- de frais d'inscription. Si le participant se désiste avant le premier cours, seuls les frais d'inscription sont dus. Si le désistement intervient plus tard, le coût du cours sera remboursé de la manière suivante :  
  
Si le participant a suivi 10 cours ou moins :           Montant remboursé : CHF 190.-  
Si le participant a suivi entre 11 et 20 cours :       Montant remboursé : CHF 100.-  
Si le participant a suivi plus de 20 cours :           Montant remboursé : CHF 0.-
5. Une attestation sera délivrée à chaque participant pour autant qu'il ait suivi 80% des cours.
6. Le participant peut être exclu en cas de non-respect de l'une des conditions ci-dessus.

\*   \*   \*   \*   \*   \*   \*   \*   \*   \*   \*   \*   \*

Règlement pour la halte-garderie

1. Les participants au cours de français ont la possibilité de faire garder leur(s) propre(s) enfant(s) durant le cours.
2. L'accueil est facturé à raison de CHF 5.--/soir pour un ou plusieurs enfants d'une même fratrie, même si le temps d'accueil est inférieur à 2 heures.
3. La facture est envoyée 1x/mois et est payable à 20 jours.
4. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.
5. Les participants apportent avec eux le matériel nécessaire pour la période d'accueil ainsi que des pantoufles.
6. Si un enfant est malade, la garde ne pourra pas être assurée.